

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 21 JUIN 2023
RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Mesdames, Messieurs, Chers membres,

A l'occasion de notre assemblée générale, conformément aux dispositions statutaires et en ma qualité de trésorier, j'ai le devoir de vous présenter les comptes de notre association arrêtés au 31 décembre 2022.

Je vous rappelle que la comptabilité est tenue par le service comptable dirigé par Madame Catherine PERRET, gestionnaire et centralisée par le cabinet CHAPELEY EXPERTISE, expert-comptable. Elle est tenue en accord avec les dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables en notre qualité d'établissement privé à but non lucratif à caractère médico-social sous tutelle de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les comptes de l'exercice ont été établis dans le respect du principe de prudence et selon la méthode dite des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Nous vous rappelons que notre assemblée générale doit procéder à l'approbation des comptes et des résultats présentés, ainsi que des résultats administratifs de chacun des établissements et de celui de la Vie Associative qui doivent être affectés individuellement.

Conformément aux exercices précédents la présentation des résultats de l'exercice 2022 est regroupée dans les comptes combinés de l'association qui comprennent les résultats des établissements ESRP L'Englennaz, ESRP et ESPO La Passerelle, ainsi que les résultats de la Vie Associative.

Ils ont été arrêtés pour la partie des comptes des établissements par le conseil d'administration du 26 avril 2023 qui a également proposé le projet d'affectation des résultats soumis à l'ARS et pour la partie des comptes de la Vie Associative et des comptes combinés par le conseil d'administration du 31 mai 2023.

Nous analyserons les comptes combinés de manière synthétique selon les tableaux présentés en annexe ainsi que les comptes administratifs de chacun des établissements.

1. Les faits marquants de l'exercice

L'exercice 2022 a connu dans le cadre de la polarisation des secteurs d'activité le transfert de la formation « Horlogerie » de La Passerelle vers l'Englennaz qui renforce ainsi son pôle industrie et, en contrepartie, le transfert de la formation « Cycle » de l'Englennaz vers La Passerelle en complément de son activité de formation des activités du secteur tertiaire.

Ces transferts ont compris une phase préparatoire assez longue de travaux (principalement pour l'Englennaz) et ont généré des impacts sur les formations qui ont été soit suspendues, soit décalées avec des réaménagements des sessions de formation.

L'activité de formation « Horlogerie » confirme son développement et la formation « Cycle » rencontre un vif intérêt auprès d'un distributeur de matériel de sport national.

Il est rappelé que l'exercice 2022 est le cinquième exercice et dernier exercice de mise en application du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) signé avec l'ARS le 4 juin 2018 pour une durée de 5 ans qui a rétroagi au 1er janvier 2018.

2. Examen des comptes combinés de l'exercice

Les principaux postes des comptes combinés dont la synthèse vous a été communiquée sont les suivants (les centimes sont négligés) :

2.1. Bilan Actif :

Les immobilisations :

Le total de l'actif net immobilisé après déduction des amortissements s'élève à 11 082 722 € contre 10 872 942 € en 2021 soit une augmentation de 209 779 €. Il comprend essentiellement les terrains et constructions pour 7 134 007 € ainsi que des immobilisations financières pour 3 024 851 €.

Les acquisitions sur l'exercice se sont élevées 944 678 € représentées principalement par les travaux d'agencements de l'Englennaz pour 642 992 €, des acquisitions de matériels informatiques et mobiliers pour 137 036 € et des immobilisations en cours pour environ 63 000 € représentées principalement par les honoraires d'architectes sur les projets de rénovation de La Passerelle et de d'agrandissement des hébergements de Jacques de Guigné.

L'actif circulant :

L'actif circulant se positionne à 8 542 49 € contre 8 025 112 € en 2021 soit une augmentation de 517 038 € justifiée principalement par une augmentation des disponibilités (+491 495 €) qui se positionnent à 8 268 528 €, en vous rappelant que nos excédents de trésorerie sont placés sur différents supports financiers sécurisés.

Le total du bilan en valeur nette s'élève à 19 624 871 € contre 18 898 054 € en 2021.

2.2. Bilan Passif :

Les divers postes du Passif comprennent :

- **Les fonds propres (fonds associatifs)** qui représentent les ressources de financement des actifs immobilisés.
Ils s'élèvent à 16 707 880 €, ils représentent principalement les réserves pour projet de l'entité s'élevant à 8 244 142 €, les subventions d'investissement s'élevant à 2 533 767 € et les provisions réglementées de 5 300 077 €.
- **Les fonds dédiés** pour 784 580 € contre 36 776 € en 2021 ; ils représentent des ressources de l'exercice à engager sur des investissements à venir, dont une subvention ARS de 768 415 € obtenue en 2022 en financement des travaux d'agrandissement et des aménagements de La Passerelle.
- **Les provisions pour charges** qui s'élèvent à 137 631 € contre 269 594 € en 2021 soit une reprise sur l'exercice de 131 963 € en compensation de charges engagées en 2022 (charges dites CPOM rattachées aux exercices antérieurs).
- **Les dettes** qui s'élèvent à 1 994 779 € contre 1 848 109 € en 2021 ; elles se composent :
 - o des emprunts pour 868 62 € (principalement emprunt de la Caisse des Dépôts)
 - o des dettes fournisseurs pour 330 699 €
 - o des dettes fiscales et sociales pour 613 843 €
 - o des dettes sur immobilisations pour 180 175 €
 - o des autres dettes pour 1 442 €.

Ces postes de dettes ne suggèrent aucun commentaire particulier.

2.3. Compte de résultat :

Le compte de résultat fait apparaître les totaux suivants :

- a. Total des produits d'exploitation : 7 039 581€ contre 6 010 276 € en 2021 soit une augmentation de 1 029 305 €.**

Cette augmentation trouve sa principale explication par la subvention de l'ARS pour 768 415 € et l'augmentation des autres produits de la tarification dont la dotation pour le financement SEGUR (augmentations des rémunérations) pour 115 252 €.

Les produits de la tarification ont enregistré les variations analysées ci-dessous :

	2022 en KE	2021 en KE	Ecart 2022 -2021	Rappel 2020 en KE
Dotations budgétaires CPOM	5 648	5 573	+75	5 521
Actualisation	133	45	+ 88	+52
Dotations « COVID »	0	0		+105
Dotations sur mesures nouvelles non reductibles (augment. salariale SEGUR et impact inflation)	115	38	+77	0
Produits de tarification pour financement de l'activité	5 896	5 656	+ 240	5 678
Subvention CNR (Crédit Non Reconductible)	768		+768	0
Soit au total	6 664	5 656	+1 008	5 678

b. Total des charges d'exploitation : 7 068 434 € contre 6 076 159 € en 2021 soit une augmentation de 992 274 €.

Elles comprennent :

- Les autres achats et charges externes pour 1 147 920 € qui comprennent des postes en hausse tels que l'énergie pour +33 k€, les honoraires pour + 54 k€ et des poste à la baisse tels que le personnel extérieur pour – 56 k€ et l'alimentation pour – 30 k€.
- Les impôts et taxes qui s'élèvent à 320 521 € dont taxe sur les salaires pour 205 337 sont relativement stables.
- Les salaires qui s'élèvent à 2 601 698 ; ils sont en augmentation de 138 962 € justifiée principalement par l'augmentation « SEGUR » et de la prime de partage de la Valeur Ajoutée (VA) pour 48 851 €.
- Les charges sociales d'un montant de 1 166 107 € qui enregistrent un accroissement de 75 083 € conforme à la progression des salaires.
- Les dotations aux amortissements et provisions pour un montant de 731 002 € enregistre une diminution de 14 388 €.
- Conformément à la réglementation comptable, le poste « report des fonds dédiés » pour 768 415 € représente la réaffectation de la subvention ARS au poste de passif du bilan intitulé « fonds dédiés » en attente de leur utilisation.

➤ **Par différence entre les produits et les charges, le résultat d'exploitation enregistre un déficit de 28 853 € contre un déficit de 65 883 € en 2021 soit une variation de 37 030 €.** Ce résultat montre la capacité de l'association à couvrir ou non grâce à sa dotation annuelle l'intégralité de ses charges d'activité. **On peut juger que l'exercice 2022 est en quasi équilibre.**

c. Par différence entre les produits financiers et les charges le résultat financier s'établit à déficit de 7 869 € contre déficit de 20 426 en 2021 du fait de la forte augmentation des produits financiers due à la hausse des taux d'intérêts versés.

➤ **Par différence entre les charges d'exploitation et financières et les produits le résultat courant s'établit à déficit 36 721 € contre déficit de 86 309 € en 2021.**

d. Total des produits exceptionnels : 207 743 € contre 857 235 € en 2021 correspondant principalement à :

- La quote-part pour 55 230 € de subventions antérieurement reçues et à étaler par exercice sur le financement des constructions de La Passerelle de 2011,
- La reprise pour 147 012 € de provisions réglementées pour renouvellement d'immobilisations (montant identique en 2021).

e. **Total des charges exceptionnelles : 19 539 € contre 635 003 € en 2021**, correspondant pour 15 852 € à la dotation aux provisions réglementées pour « compensation des plus-values » de cession d'éléments d'actif. (En 2021, il s'agissait principalement de la compensation de la plus-value sur la cession de la « villa »).

➤ **Par différence, le résultat exceptionnel présente une position excédentaire de 188 203 € contre un excédent de 222 232 € en 2021.**

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés de 3 866 € sur les revenus financiers, le résultat de l'exercice se solde par un excédent de 147 616,16 € (avec les centimes) contre un excédent de 134 384,69 € en 2021 (avec les centimes).

3. Présentation des résultats par établissement

Cet excédent net comptable de 147 616,16 € est ventilé sur la base des comptes établis par établissement et de la Vie Associative qui vous sont présentés en annexe de la manière suivante :

	2022	2021	Rappel 2020
ESRP L'Englennaz	14 992,36	283 791,24 €	218 861,13 €
ESRP La Passerelle	63 574,20	- 96 067,10 €	226 114,42 €
ESPO La Passerelle	73 832,33	- 35 063,91 €	7 408,39 €
Vie Associative	4 712,73	- 18 275,53 €	949,76 €
Soit au total	147 616,16	134 384,69 €	453 333,70 €

Vous serez amené à vous prononcer sur l'affectation de ces résultats sous les conditions de détermination proposées ci-après.

4. Commentaires sur les résultats des établissements

Le déficit de 4 712 € de la **Vie Associative** est justifiée par la faiblesse des produits (principalement financiers bien qu'ils enregistrent une progression significative) et la prise en charges de dépenses qui ne concernent pas les établissements conformément aux arbitrages du bureau tels que frais de séminaires et d'assemblée et de déplacements des administrateurs.

Pour **l'ESRP L'Englennaz**, l'excédent de l'exercice ressort à 14 992 € alors que le résultat d'exploitation est déficitaire de 123 573 €. Ce déficit est justifié principalement par l'accroissement des achats et charges externes (+ 125 132 €) et des charges de personnel (+210 453 €) ; la dotation budgétaire annuelle enregistre une progression de 57 610 € pour parvenir à 2 714 716 €. Ce déficit d'exploitation est compensé par la reprise des provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations (124 155 €).

Pour **l'ESRP La Passerelle** l'excédent de 63 574 € (contre un excédent de 96 067 € en 2021) trouve sa principale explication dans la baisse des achats et charges externes et la stabilité des charges de personnels. La dotation budgétaire annuelle progresse de 158 000 €.

3 Pour **l'ESPO La Passerelle** l'excédent de 73 832 € (contre un déficit 35 063 € en 2021) trouve aussi son explication dans la baisse des achats et frais de personnels alors que la dotation budgétaire annuelle progresse de 20 000 €.

5. Situation financière

La situation financière de l'AISP, de ses Etablissements et de la Vie Associative est toujours aussi saine et excédentaire. Le fonds de roulement représenté par l'écart entre les ressources durables de 16,6 M€) (fonds propres + emprunt à plus d'un an) et les emplois stables de 11,0 M€ (immobilisations nettes y compris comptes de placements de 3 M€) s'élève à 5,6 M€ justifiant en cela les disponibilités cumulées qui s'élèvent à 8,268 M€ (hors compte de placement de 3 M€) soit une « réserve financière » de 11 268 k€.

Cette réserve est principalement destinée au financement des projets de développement des formations et services et d'amélioration des conditions de travail du personnel et d'accueil et d'hébergement des stagiaires.

On peut cependant remarquer que ces disponibilités génèrent de faibles produits financiers, bien qu'en légère augmentation, du fait de la faiblesse de la rémunération des capitaux placés et de l'obligation de prudence qui nous est faite dans le choix des placements. De récents contacts avec nos partenaires bancaires nous laissent espérer pour les exercices futurs une sensible amélioration de nos placements.

On observera que nos dettes à court terme et nos obligations d'employeur sont largement couvertes par nos disponibilités.

6. Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Nous vous rappelons avoir rencontré d'importantes difficultés sur le premier quadrimestre de l'année 2023 dues une situation sociale dégradée et particulièrement déstabilisée tant au niveau du personnel des établissements que de la gouvernance.

Cette situation a fait suite au rapport de l'expertise SYNDEX initiée par le CSE qui signalait les défaillances et insuffisances du management mis en place dans la cadre de la modification de l'organisation des activités de l'AISP pour sa mise en plateforme.

Elle a nécessité, avec le soutien du conseil d'administration, l'implication quotidienne du président, la prise de décisions et de dispositions d'urgence ainsi que des actions et une présence renforcées auprès du personnel fortement déstabilisé afin de sortir de la crise qui aurait pu menacer l'existence même de l'AISP.

Ses actions auprès des salariés et du CSE ainsi que vers les instances administratives ont permis de retrouver une certaine sérénité en maintenant la confiance de l'ARS, renouvelée à l'occasion de la visite du directeur départemental le 16 mai 2023.

Cette situation de déséquilibre a de fait généré d'importantes charges ponctuelles non prévues (estimation globale 300 KE) qui sont comprises dans les prévisions 2023 soumises à la validation du prochain conseil d'administration du 20 juin.

En outre, nous vous rappelons que l'exercice 2022 en cours est le dernier exercice du CPOM contractualisé en date du 4 juin 2018 et que nous serons tenus à l'établissement et à la contractualisation d'un nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour les 5 exercices à venir à partir du 1er janvier 2023.

Cependant, au regard de la situation particulière de ce début d'année 2023, l'ARS a décidé de surseoir pour 2023 au dépôt d'un nouveau CPOM avec maintien pour cet exercice de la dotation globale le prochain CPOM sera donc établi pour la période 2024/2028.

7. Prévisions d'activité et résultat prévisionnel de l'année 2023 (EPRD 2023)

Sur proposition de l'ARS et en attente de la contractualisation d'un nouveau CPOM pour 2024 à 2029, l'année 2023 sera une année de transition avec maintien de la dotation globale.

Le budget prévisionnel 2023 (EPRD) qui sera soumis au conseil d'administration du 20 juin incorporera les impacts fortement significatifs :

- de l'augmentation de l'énergie chiffrée à 190 KE,
- de l'augmentation de la masse salariale du fait de l'arrêté par le conseil d'administration du 31 mai 2023 de l'organigramme issu de la mise en place de la plateforme,
- des surcoûts ponctuels de management intérimaire et d'accompagnement du personnel, du fait de l'absence de plusieurs semaines pour maladie de la directrice générale, le tout estimé à environ 300 KE,
- des surcoûts de l'audit SYNDEX et des prestations et honoraires complémentaires qu'il a induits et des coûts des prestations en vue de surveiller et contrôler l'évolution des risques psycho-sociaux afin de les « éradiquer »,

- des coûts des honoraires de conseil et d'avocat imposés par la complexité de la situation rencontrée en février ainsi que des coûts de transactions générés par cette situation particulièrement complexe.

Par ailleurs ces prévisions 2023 intégreront en produits la dotation supplémentaire ARS arrêtée à 189 k€ pour couvrir les impacts de l'inflation et du coût de l'augmentation des salaires « SEGUR ».

En l'état actuel des estimations prévisionnelles, l'exercice 2023 fortement chargées devrait enregistrer un déficit important compensé par les réserves des années antérieures.

Toutefois ce déficit retraité des charges exceptionnelles induites par la situation sociale ne devrait représenter que l'impact des charges courantes induites par la définition de l'organigramme et celles soumises à l'inflation.

8. Détermination des résultats administratifs à affecter

Les résultats administratifs des comptes des établissements et leur affectation ont été arrêtés par le conseil d'administration du 26 avril 2023 selon les modalités suivantes ; les résultats de la Vie Associative et des Comptes Combinés ont eux été arrêtés par le conseil d'administration du 17 mai 2023 :

Etablissements	Résultat comptable 2022	Retraitements :		Résultat administratif à affecter
		Report à Nouveau en Instance d'Affectation : <i>Reprise des excédents antérieurs</i>	Dépenses non opposables au financeur : <i>Variation de la provision pour congés payés</i>	
ESRP L'Englennaz	+14 922,36 €	<i>néant</i>	+9 828,28 €	+ 24 750,64 €
ESRP La Passerelle	+ 63 574,20 €	<i>néant</i>	- 1 171,45 €	+ 62 402,75 €
ESPO La Passerelle	+ 73 832,33 €	<i>néant</i>	- 3 220,01 €	+ 70 612,32 €
Totaux	+ 152 328,89 €	<i>néant</i>	+ 5 436,82 €	+ 157 765,71 €
Vie Associative	- 4 712,73 €		0	- 4 712,73 €
Totaux	147 616,16 €		+5 436,82 €	153 052,98 €

Après ces retraitements le conseil d'administration propose d'affecter les résultats administratifs suivant le tableau ci-dessous :

Etablissements	Résultat administratif 2022 à affecter	Affectations :		
		Report à Nouveau débiteur	Report à nouveau à affecter aux mesures d'exploitation.	
ESRP L'Englennaz	+ 24 750,64 €		+ 24 750,64 €	
ESRP La Passerelle	+ 62 402,75 €		+ 62 402,75 €	
ESPO La Passerelle	+ 70 612,32 €		+ 70 612,32 €	
Totaux	+ 157 765,71 €		+ 157 765,71 €	
Vie Associative	- 4 712,73 €	- 4 712,73 €	0	
TOTAUX	153 052,98 €	- 4 712,73 €	157 765,71 €	

9. Proposition d'affectation des Résultats :

En fonction des résultats déterminés ci-dessus il est proposé à l'Assemblée Générale de statuer sur les affectations suivantes proposée par le conseil d'administration :

- ✓ **Vie Associative** : Affectation du déficit de 4 712,73 € au poste de Report à Nouveau débiteur qui s'établira au terme de l'affectation à 7 637,73 € débiteur.
- ✓ **ESRP L'Englennaz** : Affectation de l'excédent de 24 750,64 € au poste de **Report à nouveau à affecter aux mesures d'exploitation** qui s'établira au terme de l'affectation pour l'Englennaz à 127 155,95 € créditeurs.
- ✓ **ESRP La Passerelle** : Affectation de l'excédent de 62 402,75 € au poste au poste de **Report à nouveau à affecter aux mesures d'exploitation** qui s'établira au terme de cette affectation pour la Passerelle à 124 740,12 € créditeurs.
- ✓ **ESPO La Passerelle** : Affectation de l'excédent de 70 612,32 € au poste de **Report à nouveau à affecter aux mesures d'exploitation** qui s'établira au terme de cette affectation pour la Passerelle 195 352,44 € créditeurs.

10. Conventions conclues entre l'association et ses administrateurs

Conformément à l'article L612-5 du code de commerce vous serez appelés à approuver les conventions conclues entre l'association et ses administrateurs qui seront portées à votre connaissance par le commissaire aux comptes à l'occasion de la lecture de son rapport sur les conventions réglementées.

Nous vous remercions de votre attention et de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont soumises après avoir entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Le 5 juin 2023

Le Trésorier de l'A.I.S.P.
Dominique BOIS

Annexes jointes :

Bilan synthétique 2022 comparé sur 2 ans

Comptes de résultat 2022 par établissement et compte combiné comparé sur 2 ans